Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des

intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 42 (1971)

Heft: 12

Rubrik: Annexes

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 03.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Pendant quatre mois, au petit trot, on prépara l'examen du brevet qui, en période normale, provoque toujours maintes répétitions et engendre une fièvre sui generis. En avril 1919, ce ne pouvait être qu'une banale et légale formalité. Il en fut ainsi. L'équipage lancé sur un esquif de guerre dans des eaux tumultueuses, se dispersa, après quatre ans de maigres études, nourri de viandes creuses, plus attentif aux grains du

ciel politique qu'à la sereine méditation.

Au soir de l'examen « en obtention du brevet pour l'enseignement primaire » (appellation officielle... et contrôlée), les onze rescapés, réunis en une agape de grands bourgeois fêtant un triomphal succès, décrétèrent que leur adolescence était enterrée et que, devenus « régents », promus au rang d'« hommes » portant comme Atlas le poids du monde sur leurs épaules, ils iraient enseigner tous azimuts les enfants du pays jurassien. Et ils promirent surtout, dernier décret d'adolescents scrupuleusement tenu, de se retrouver en hommes tous les cinq ans, puis la cinquantaine sonnée, toutes les années comme les « Copains » de Jules Romain.

Novembre 1971.

Virgile MOINE

ANNEXES

Seva

Le tirage de la 197° émission de la Seva a eu lieu le 28 octobre à Niederbipp. 27 255 billets gagnants, d'une valeur globale de 325 000 fr., ont été tirés au sort.

La chance a souri à une retraitée qui a gagné le gros lot de 120 000 fr.

La plus grande part des billets gagnants ont été encaissés.

Pour l'émission de Noël, la Seva offre la possibilité de gagner le gros lot d'un quart de million avec un billet de 5 fr. seulement. En outre, seront tirés au sort 1 lot de 10 000 fr., 10 lots de 1000 fr., 12 lots de 500 fr. et 100 lots de 100 fr. Les 41 200 autres lots gagnants représentent une valeur de 214 000 fr. Le tirage aura lieu le 16 décembre 1971 à Worb

Recommandation concernant le marché des grumes épicéa/sapin pour l'exercice 1971/1972

La Commission des forêts et du bois de l'ADIJ, groupant les représentants des Associations régionales des propriétaires de forêts et de l'Association jurassienne des propriétaires de scieries du Jura, fait les recommandations suivantes :

1. Les producteurs prendront contact régionalement avec les acheteurs habituels afin de déterminer si les coupes martelées peuvent être absorbées.

- 2. Compte tenu de l'approvisionnement actuel des scieries, les producteurs ne mettront en exploitation que les 80 % de la quotité normale. Producteurs et acheteurs prendront contact au printemps 1972 pour le solde des $20^{\circ}/_{0}$.
- 3. Le cadre des prix sera le suivant :

Bois longs			255 0/0			275 %/0
	Cl. I Cl. II Cl. III Cl. IV	Fr/m³	127.50 115.— 102.— 89.—	à à à à	Fr/m³	137.50 124.— 110.— 96.—
Bois mi-longs			240 %			260 %/0
	Cl. I Cl. II Cl. III Cl. IV		120.— 108.— 96.— 84.—	à à à à		130.— 117.— 104.— 91.—

— Ces cadres de prix s'appliquent à des lots de grumes écorcées, mesurées et classées selon les Usages du commerce de bois et mises en chantier correctement en bordure de routes carrossables. Les chantiers comporteront au moins une charge de camion.

- Acheteurs et vendeurs s'entendront directement quant aux traitements

de protection des bois stockés en forêt.

— Les Usages suisses du commerce déterminent les conditions de paiement. La facturation s'effectuera après la mise à port de camion du bois vendu.

— Les vendeurs sont chargés de facturer et d'encaisser les prestations usuelles pour le Fonds du bois.

— Les acheteurs s'engagent à prendre en charge les exploitations mises à disposition par les producteurs au sens de la présente recommandation.

Pour la Commission des forêts et du bois :

Le président : A. Salomoni

Le secrétaire : G. Letté

Les Associations des propriétaires

de forêts :

Les propriétaires de scieries du Jura:

Ch. Frund

Ph. Gigandet

A. Röthlisberger M. Bourquin

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

Investissements industriels : les équipements l'emportent sur les constructions. — D'après le rapport du délégué aux possibilités de travail sur l'activité dans l'industrie du bâtiment en 1970, 3425 millions de francs ont été investis l'année dernière en Suisse dans les constructions industrielles et artisanales. En francs constants, cette somme a été supérieure de 11 % au résultat de 1969. Elle ne représente cependant pas un record